

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 09-458-1935 promulguant, dans la colonie, le décret du 22 décembre 1954 portant réduction du taux du supplément colonial alloué au personnel militaire en service dans certaines colonies.

n° 09-458-1935

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
25 janvier 1935

Numéro JO
n° 458 du 31/01/1935

Date du numéro
31 janvier 1935

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalies et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884 . rendue applicable d Colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du octobre 1914. réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 22 décembre 1934, portant réduction du. aux du supplément colonial alloué au personnel militaire en service dans certaines colonies ; inséré au Journal officiel de la République française des 26 et 27 décembre 1934

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est promulgué à la Côte française des Somalies le décret du 22 décembre 1953⁵⁴ susvisé, portant réduction du taux du supplément colonial alloué au personnel militaire en service dans certaines colonies. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

M. DE COPPET.